



Mesdames, Messieurs les représentants des employeurs de la Branche des Industries Electriques et Gazières.

À la suite des Commissions Paritaires Permanentes de Négociation et d'Interprétation des 29 mars et 11 avril dernier, les Organisations Syndicales Représentatives de la Branche des IEG ont réaffirmé jeudi 21 avril, par une communication interfédérale (cf. pièce jointe), leur exigence commune pour une revalorisation significative du Salaire National de Base avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

Pour rappel, les agents des Industries Electriques et Gazières subissent une forte perte de pouvoir d'achat depuis plusieurs années et 2022 a brutalement accentué cette situation !

Aussi, l'ensemble des organisations exige une revalorisation immédiate du SNB au moins équivalente à l'inflation glissante sur 2022.

La FNME-CGT, la CFE-Énergies, la FCE-CFDT et FO Energie et Mines exigent l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la CPPNI du 12 mai 2022 et attendent une réponse concrète lors de cette séance.

A défaut de réponses favorables et satisfaisantes aux justes revendications des personnels, un appel à la grève et à la mobilisation, en interfédérale, est d'ores et déjà envisagé à compter du 2 juin prochain dans l'ensemble des entreprises de la Branche.

Le personnel sera attentif sur ce sujet et à la qualité du dialogue social au sein de la Branche des Industries Electriques et Gazières. Mesdames, Messieurs les représentants des employeurs, il ne tient qu'à vous de prouver que ce dialogue social n'est pas à sens unique.

La FNME-CGT, la CFE-Énergies, la FCE-CFDT et FO Energie et Mines sont disponibles pour tout échange qui ne se limiterait pas à une simple formalité mais qui serait sincère et loyal comme il doit être de rigueur dans les négociations.